

LYCEE PROFESSIONNEL NOTRE-DAME : ETABLISSEMENT PRIVE CATHOLIQUE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ETAT.

Un avenir ambitieux pour la « voie professionnelle »

Un tremplin pour des études professionnelles : la 3ème Prépa Métiers

Profil :

Pour des élèves désireux de se mobiliser dans la construction de leur projet de poursuite d'études dans les différentes voies de formation.



Objectif de cette formation :

C'est la dernière année du **cycle 4, le cycle des approfondissements**, qui s'achève avec le **Diplôme National du Brevet Professionnel(DNBP)**. Cette classe permet de préparer une orientation positive vers la voie professionnelle, choisi par l'élève en adéquation avec ces goûts et ses possibilités (4 semaines de stages dans l'année).

Descriptif du cursus :

- Un temps de **formation** dans les disciplines d'enseignement général, d'enseignement de découverte professionnelle et de découverte du monde du travail.
- Des mini-stages en Lycée Professionnel, des stages en entreprise, une formation alternée entre l'établissement et le milieu professionnel.
- Les collégiens sont entraînés à la **préparation aux épreuves du brevet** avec la passation de 2 **examens blancs**.
- Les jeunes passeront en cours d'année l'**attestation scolaire de sécurité routière niveau 2**.

- Possibilité pour le collégien de passer le **PSC1** (Certificat Prévention et Secours Civiques de niveau 1)
- Les élèves passeront **le PIX**, certification pour évaluer le niveau de maîtrise des compétences et connaissances du niveau numérique.



- **L'accompagnement personnalisé** est proposé à tous les élèves du collège, les plus fragiles comme les plus performants. Une analyse des acquis et des besoins permet d'organiser ces temps d'accompagnement.



- **Les élèves à besoins éducatifs particuliers** (dyslexie, dysorthographique...) sont pris en charge par des enseignantes référentes afin que les aménagements nécessaires à la réussite de leur scolarité soient mis en place dans les meilleurs délais et communiquer à l'ensemble des acteurs de la scolarité.




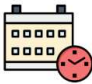



- **Des sorties et des séjours** en relation avec les parcours éducatifs (avenir, santé, citoyen, artistique et culturel) sont proposées tout au long de l'année scolaire.



- **Le professeur documentaliste** encadre tous les élèves de 3^{ème} aux recherches documentaires ainsi que les jeunes inscrits aux différents concours proposés au collège. (Concours National de la Résistance et de la Déportation...) Le professeur documentaliste est aussi une personne ressource **dans l'éducation au choix** car il informe les jeunes des dates des différentes **Portes Ouvertes** des établissements et leur met à disposition les documents sur les études post 3^{ème}.



- **L'Association Sportive** intervient tous les mercredis après-midi à partir de 13h00 et propose la participation à de nombreuses compétitions tout au long de l'année.

-  Une **aumônerie** (Pastorale) est proposée à nos élèves de 3^{ème} qui souhaitent approfondir leur foi ainsi que la participation à **un temps fort diocésain**.
- Au cours de l'année, tous les jeunes sont invités à s'initier à **la culture chrétienne**. (Concert de musique sacrée, exposition, témoignages, débats...)
-  Les collégiens sont **accueillis** à partir de **7h45**.
- **L'amplitude horaire de l'emploi du temps du collégien** est identique pour tous les jours de la semaine **de 8h30 à 16h40**, à l'exception du mercredi matin (**8h30-12h25**)
-  Ces horaires tiennent compte bien entendu des rotations des cars, qui effectuent le ramassage scolaire et qui pour une grande majorité d'entre eux stationnent dans la rue de notre collège. **Un membre de l'équipe éducative supervise le départ des collégiens en bus en fin de journée.**
- Une **étude surveillée**, encadrée par l'équipe d'éducation, est proposée chaque soir jusqu'à **18h30** (possibilité de prendre un goûter sur place)
-  **La pause méridienne** varie entre 1 à 2 heures par jour. Les élèves vont déjeuner en priorité **au self** et peuvent, s'ils le souhaitent à leur retour, participer à des ateliers péri-éducatifs (échec, choral...) ou **rejoindre des études encadrées par les enseignants** pour les aider à faire leurs devoirs. (**opération devoirs faits**)
-  Tous nos collégiens disposent **d'un casier personnel avec un cadenas**.

PROJET EDUCATIF

Le projet éducatif est un ensemble de valeurs respectées par toutes les personnes concernées par l'éducation au sein de **l'Institution Notre-Dame** : élèves, parents, personnels enseignants et non enseignants.

Elèves, parents, personnels enseignants et non enseignants, nous constituons une communauté où :

- nous, parents et membres du personnel, confirmons notre engagement à être co-éducateurs (nous nous soutenons mutuellement dans l'éducation) et à aider les jeunes à :
 - devenir des personnes responsables
 - opérer des choix
 - trouver un sens à leur vie
- nous, jeunes, nous engageons :
 - à assumer notre responsabilité dans notre formation par un travail sérieux, source d'enrichissement personnel et d'ouverture aux autres
 - à nous préparer efficacement à notre orientation
 - à respecter le règlement de l'établissement ainsi que ses contraintes, nécessaires à l'ambiance de travail et à la vie communautaire.

LES OBJECTIFS DE NOTRE COMMUNAUTE EDUCATIVE

- **Assurer la formation intégrale de la personne et de la communauté**
 - en cultivant le sens de la responsabilité
 - en aidant l'élève à donner du sens à son travail
 - en invitant au respect de l'autre, à la communication, au travail d'équipe, au partage
 - en incitant au sens de l'effort et du service
 - en permettant aux capacités créatrices de s'exprimer
 - en favorisant la réflexion et le dialogue entre parents, élèves, enseignants et non enseignants dans un climat d'écoute et de confiance



- en favorisant l'ouverture aux autres
- en mettant tout en place pour une véritable découverte de la foi ; temps de réflexion, de partage ; temps fort ; célébrations...
- en conduisant les jeunes au seuil d'un choix libre et délibéré du message de l'évangile.

- **Tenir compte de la diversité des élèves**

- en mettant en place des structures adaptées afin de répondre aux demandes des familles
- en instaurant une pédagogie différenciée, des groupes de remédiation / tutorat mais aussi d'excellence, pour une meilleure maîtrise de l'hétérogénéité des classes
- en aidant les élèves en difficulté scolaire par la mise en place de groupes pour un accompagnement personnalisé
- en accompagnant les jeunes vers l'excellence
- en pratiquant une évaluation constructive
- en favorisant l'éducation des choix
- en diversifiant les formes d'accueil, d'écoute et de communication.

- **Former les jeunes à une spiritualité large**

- en montrant que tout notre engagement est tourné vers l'annonce de l'Évangile
- en prônant la solidarité
- en acquérant une vision élargie qui mette en avant l'originalité chrétienne.

LE PROJET PASTORAL

Il s'inscrit tout entier dans le projet éducatif de l'Institution Notre-Dame. Soutenu par une équipe ouverte, notre objectif pastoral est de constituer une communauté chrétienne où jeunes et adultes (membres du personnel et parents) puissent découvrir ou approfondir, vivre et témoigner de l'évangile tout en respectant le choix de chacun. Il implique tous les membres de la communauté éducative.

Dépassant l'animation catéchétique ainsi que la proposition des sacrements, le projet pastoral engage notre vie de chrétien.



REGLEMENT INTERIEUR DU COLLEGE

Le Collège de l'Institution NOTRE-DAME est une école Catholique.

Avec ce caractère propre, il se propose de lier dans le même temps et le même acte, l'acquisition du savoir et de la connaissance, l'épanouissement humain et chrétien, dans un climat de confiance, de liberté et de charité qui tend à rendre votre enfant responsable.

Le règlement intérieur est un contrat qui lie l'établissement à l'élève et sa famille. Il doit être connu de chacun d'eux.

Le choix de l'établissement, par la famille, implique le respect du caractère propre de l'établissement et l'acceptation du présent règlement.

Il est le garant pour chacun et pour tous, du respect de la liberté d'accéder à la formation et à la connaissance. Sa non observation peut entraîner l'exclusion de l'établissement.

I – CONDUITE ET TENUE

Une tenue correcte, propre, non déchirée, adaptée aux activités scolaires, non provocante, un langage et un comportement courtois sont demandés à tous les élèves. Il en va du respect des autres et de soi-même.

Toute brimade morale ou corporelle est rigoureusement interdite dans l'enceinte du collège, ses abords, ainsi que dans les cars de ramassage scolaire.

Les actes de brutalité sont intolérables et seront sanctionnés sévèrement.

II – TRAVAIL, CONTRÔLES

Le collège est le lieu privilégié de l'étude et de la formation. Les professeurs assurent cette mission et son contrôle.

Les notes, obtenues par vos jeunes, sont consultables en ligne avec identifiant et mot de passe. Les bulletins trimestriels sont envoyés aux familles, par courrier. **Rappel** : ils sont à conserver, ils seront demandés pour la suite des études.

Une réunion parents/ professeurs est organisée à la moitié du 1^{er} trimestre.

Les parents peuvent par ailleurs demander à être reçus par les professeurs, ceci se fait par l'intermédiaire de l'élève au moyen de l'agenda/carnet de suivi.





Chaque élève doit toujours avoir avec lui son agenda/carnet de suivi, ce dernier doit être conservé en bon état.

Education Physique et Sportive : l'E.P.S. est une discipline obligatoire. Toute dispense de longue durée sera justifiée par un certificat médical. Pour les dispenses de courtes durées, la famille de l'élève devra formuler la demande par écrit au moyen de l'agenda/carnet de suivi. Une dispense temporaire n'empêche pas l'élève d'assister au cours.

III – MOUVEMENTS, SORTIES

Aucun élève ne doit se trouver dans une salle de classe ou dans un couloir en l'absence d'enseignants ou de surveillants, à l'exception des classes ayant une salle de cours attitrée. Dès la sonnerie, les élèves doivent se ranger aux emplacements prévus.

A l'exception des externes qui déjeunent en dehors du collège, aucun élève ne doit quitter l'établissement entre 8 h 30 et 16 h 40. Dans le cadre de la sécurité aux abords des établissements scolaires, personne ne doit stationner devant l'établissement.

IV – ABSENCES, VACANCES

Les absences doivent être très exceptionnelles.

Les absences fréquentes ou prolongées, les départs anticipés en vacances et les rentrées retardées nuisent au travail scolaire de l'élève et sont en contradiction avec le projet d'établissement.

Lorsqu'un enfant est malade, les parents doivent prévenir le collège le plus tôt possible en téléphonant avant 10 h 30 au 02 33 71 67 00 ou par courriel à viescolaire@notredamecarentan.fr.

A son retour l'élève doit se présenter au bureau de Vie Scolaire muni de son agenda/carnet de suivi signé de ses parents.

En aucun cas un élève qui a été absent ou qui arrive en retard n'est autorisé à regagner sa classe sans passer par le bureau de Vie Scolaire.

Les cours doivent être récupérés en dehors des heures de classe. Le travail personnel (exercices, devoirs...) doit être fourni à l'échéance fixée par les professeurs. Aussi, les élèves doivent-ils s'informer du travail fait et à faire auprès de leurs camarades ou des enseignants ainsi que de toutes les autres informations.



INSTITUTION NOTRE-DAME
ÉCOLE COLLÈGE LYCÉE

43, rue Séblin

CARENTAN

50500 CARENTAN-LES-MARAIS

02 33 71 67 00 - contact@notredamecarentan.fr

SIRET 780.868.663.00035

MAJ le : 22/04/2020

www.notredamecarentan.fr



V – RESPECT DES LIEUX ET DU MATERIEL

Il est demandé aux élèves de maintenir les salles de classe et les cours de récréation propres.

Toute dégradation constatée entraînera la réparation et la remise en état, la responsabilité pécuniaire des parents étant formellement engagée.

VI – LECTURE, LIVRES, JOURNAUX, ILLUSTRÉS, TABAC, ALCOOL, PORTABLE, BLOGS

Tous livres ou journaux non demandés par un membre de la communauté éducative n'ont pas à être introduits dans l'établissement.

Le collège est équipé d'une bibliothèque et d'un CDI (centre de documentation et d'information) à la disposition des élèves.

L'introduction et l'usage du tabac et autres (cigarettes électroniques...) sont interdits dans l'établissement. Il en est de même des boissons alcoolisées et de toute substance prohibée.

Les friandises sont à limiter fortement et **les sucettes sont interdites**.

Sont également interdits : "blanco", cutters, jeux vidéo, baladeurs et autres lecteurs MP3-4..., l'utilisation de téléphones portables, montres connectées ainsi que les aérosols et les piercings pour des questions de sécurité et/ou d'hygiène.

L'utilisation du téléphone portable est interdite dans l'établissement (salles de cours, cours de récréation, toilette, vestiaire, self...). A défaut, une sanction sera prononcée pouvant aller jusqu'au dépôt de l'appareil au bureau de la Vie Scolaire où les parents pourront le récupérer lorsqu'un jeune possède un téléphone, il devra être absolument ETEINT dans tout lieu de l'Etablissement.

A l'intérieur de l'établissement, les photographies et les enregistrements sont interdits sauf à usage pédagogique. Toute publication de photographie de personnes dans l'exercice de leur fonction relève de l'application de la loi sur le droit à l'image. Ce qui n'empêche pas des mesures disciplinaires adaptées en interne. Tout autre type d'enregistrement sera puni de la même façon.



INSTITUTION NOTRE-DAME
ÉCOLE COLLÈGE LYCÉE

43, rue Séblin

CARENTAN

50500 CARENTAN-LES-MARAIS

02 33 71 67 00 - contact@notredamecarentan.fr

SIRET 780.868.663.00035

MAJ le : 22/04/2020

www.notredamecarentan.fr



Les photographies en sortie scolaire sont éventuellement possibles avec accord des encadrants. Toute publication ou diffamation sur Internet par les élèves ou les familles est interdite. Une utilisation de photographies pourra être faite par l'établissement sous réserve d'accord des familles.

VII – PUNITIONS – SANCTIONS

Des observations peuvent être signifiées pour tout manquement à la discipline, à l'ordre, au travail, au respect d'autrui et à la politesse.

La non prise en compte de ces observations entraîne l'application de punitions ou sanctions les mieux adaptées :

- ✓ remarques orales ou écrites (portées sur l'agenda/carnet du suivi),
- ✓ production d'excuses orales ou écrites,
- ✓ rencontres avec la famille,
- ✓ travaux supplémentaires,
- ✓ retenue,
- ✓ conseil de médiation voire de discipline en dernier recours.

Lorsque l'élève doit être retenu au collège, la sanction est signifiée suffisamment tôt à sa famille qui, dans le respect du présent règlement, se doit d'accepter son exécution.

VIII – RESPONSABILITES

Les élèves n'ont pas à avoir de sommes d'argent élevées en venant au collège. Il en est de même pour les objets de valeur ou dangereux.

L'établissement ne peut être tenu responsable de pertes d'objets et/ou effets personnels de valeur dans l'enceinte de l'établissement.

* * * * *

Le présent règlement est le cadre nécessaire à la vie communautaire du collège, trame non exhaustive de textes et points de règlement, il est le support permettant, dans les cas difficiles ou extrêmes, d'assurer la protection de chacune des individualités formant le groupe dont votre enfant est un élément constitutif d'une part, et l'ensemble de ces individus d'autre part.

Le collège se veut un lieu et un temps de qualité pour la formation, votre enfant y consacre une part importante de son existence.



INSTITUTION NOTRE-DAME
ÉCOLE COLLÈGE LYCÉE

43, rue Séblin

CARENTAN

50500 CARENTAN-LES-MARAIS

02 33 71 67 00 - contact@notredamecarentan.fr

SIRET 780.868.663 00035

MAJ le : 22/04/2020

www.notredamecarentan.fr

TARIFS 2020 – 2021

(montant indiqué à multiplier par dix pour une année)

MATERNELLE

Contribution des familles	12,90 €
Fournitures scolaires ³	4,00 €
Garderie du matin ² <i>Occasionnel : 1,24 € / jour</i>	17,40 €
Garderie du soir ² <i>Occasionnel : 1,50 € / jour</i>	19,65 €
Cotisation A.P.E.L. ¹ (par famille) <i>Facultatif</i>	1,70 €
Repas ² (139 jours, fériés et vacances déjà déduits) 4,35 € par repas <i>Occasionnel : 4,45 € / jour</i>	60,46 €

COLLEGE

Contribution des familles 6^{ème}	21,90 €
Contribution des familles 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}	22,50 €
Arts Plastiques	0,40 €
Etude surveillée ² <i>Occasionnel : 3,06 € / jour</i>	15,90 €
Goûter ² <i>Occasionnel : 0,53 € / jour</i>	5,40 €
Repas ² (139 jours, fériés et vacances déjà déduits) 4,75 € par repas <i>Occasionnel : 4,85 € / repas</i>	66,02 €
Catéchèse (livret) 6^{ème}	2,50 €
Cotisation UGSEL	0,90 €
Cotisation A.P.E.L. ¹ (par famille) <i>Facultatif</i>	1,70 €

PRIMAIRE

Contribution des familles	20,10 €
Fournitures scolaires ³	4,90 €
Etude surveillée ² <i>Occasionnel : 3,06 € / jour</i>	15,90 €
Garderie du matin ² <i>Occasionnel : 0,76 € / jour</i>	10,80 €
Goûter ² <i>Occasionnel : 0,53 € / jour</i>	5,40 €
Repas ² (139 jours, fériés et vacances déjà déduits) 4,55 € par repas <i>Occasionnel : 4,65 € / jour</i>	63,24 €
Cotisation A.P.E.L. ¹ (par famille) <i>Facultatif</i>	1,70 €
Catéchèse (livret) <i>(CE2-CM1-CM2)</i>	2,50 €

LYCEE PROFESSIONNEL

Contribution des familles	35,70 €
Cuisine Pédagogique (ASSP)	1,00 €
Cotisation UGSEL	0,90 €
Repas ² (139 jours, fériés et vacances déjà déduits) 4,75 € par repas <i>Occasionnel : 4,85 € / repas</i>	66,02 €
Cotisation A.P.E.L. ¹ (par famille) <i>Facultatif</i>	1,70 €

MODES DE REGLEMENT :

- ✓ par PRELEVEMENT : le 6 de chaque mois ou le 15 de chaque mois
- ✓ par CHEQUE à l'ordre de l'OGEC NOTRE-DAME CARENTAN (selon l'échéancier)
- ✓ en ESPECES
- ✓ par CARTE BANCAIRE

1 – facultatif

2 – si utilisation de ce service

3 – gratuit pour les familles qui résident à Carentan-les-Marais



INSTITUTION NOTRE-DAME
ÉCOLE COLLÈGE LYCÉE

43, rue Séblin
CARENTAN

50500 CARENTAN-LES-MARAIS

02 33 71 67 00 - contact@notredamecarentan.fr

SIRET 760 868 663 00035

www.notredamecarentan.fr

FICHE DE PRE-INSCRIPTION LYCEE PROFESSIONNEL 2021/22

À déposer ou à renvoyer au 43 rue Séblin - 50500 Carentan-les-Marais ou à renvoyer par mail : contact@notredamecarentan.fr

FICHE INDIVIDUELLE DE L'ELEVE

NOM :	PRENOMS (<i>ordre Etat Civil</i>) :
Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	

Nationalité :	Date de naissance :
N° Département de naissance :	Lieu de naissance :

CLASSE DEMANDEE :

3^{ème} Prépa Métiers

LV.2 :	<input type="checkbox"/> Allemand	<input type="checkbox"/> Espagnol	REDOUBLEMENT	<input type="checkbox"/>
---------------	-----------------------------------	-----------------------------------	---------------------	--------------------------

Etablissement scolaire 2020/2021 :	
Classe suivie en 2020/2021 :	

FICHE FAMILIALE DE L'ELEVE

Situation familiale :

Mariés Divorcés Union libre Séparés Pacés Célibataire Veuf(ve)

Parents séparés/divorcés Merci de joindre le jugement précisant le régime de l'autorité parentale

PERE	MERE
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Téléphone portable :	Téléphone portable :
Email :@.....	Email :@.....
CSP*/Profession :	CSP*/Profession :
Employeur :	Employeur :
Adresse :	Adresse (si différente du père) :
.....
CP/ville :	CP/ville :
Tél domicile :	Tél domicile :
Nb d'enfants à charge :	Nb d'enfants à charge :
Nb enfants à charge du 2 nd degré (en collège ou lycée) :	Nb enfants à charge du 2 nd degré (en collège ou lycée) :
SIGNATURE :	SIGNATURE :